



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/42/PV.27  
12 octobre 1987

FRANCAIS

---

Quarante-deuxième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 27e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le mardi 6 octobre 1987, à 15 heures

Président : M. FLORIN (République démocratique allemande)

Organisation des travaux

Débat général [9] (suite)

Déclarations de :

M. Bongo (Gabon)  
S. A. R. le Prince Mohamed Bolkiah (Brunéi Darussalam)  
M. Bemananjara (Madagascar)  
M. Tsering (Bhoutan)  
M. Jameel (Maldives)

Allocution de M. Kennedy Simmonds, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de Saint-Kitts-et-Nevis

---

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 15 h 25.

#### ORGANISATION DES TRAVAUX

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Avant de donner la parole au premier orateur de cet après-midi, je voudrais appeler l'attention de l'Assemblée sur la lettre, en date du 5 octobre 1987, que m'a adressée le Représentant permanent du Costa Rica (A/42/618). Dans cette lettre, le Représentant permanent du Costa Rica, au nom du Groupe des pays d'Amérique centrale signataires de l'Accord de Guatemala du 7 août 1987 et des pays membres des Groupes de Contadora et d'appui, demande que l'Assemblée générale examine de toute urgence le point 34 de l'ordre du jour, intitulé "La situation en Amérique centrale : menaces contre la paix et la sécurité internationales et initiatives de paix", le mercredi 7 octobre 1987 au plus tard si possible.

A cet égard, un projet de résolution a été présenté, dans le document A/42/L.2. Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte cette demande?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Si les membres de l'Assemblée en sont d'accord, nous procéderons à l'examen du point 34 de l'ordre du jour, intitulé "La situation en Amérique centrale : menaces contre la paix et la sécurité internationales et initiatives de paix", demain, mercredi 7 octobre 1987, au cours de la séance du matin, lorsque nous aurons entendu le dernier orateur inscrit pour cette séance dans le cadre du débat général. L'Assemblée procédera donc ainsi.

#### POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

#### DEBAT GENERAL

M. BONGO (Gabon) : Monsieur le Président, en cette quarante-deuxième session, il est heureux que l'Organisation des Nations Unies vous ait honoré en vous élisant à la présidence de l'Assemblée générale. Cette élection, qui intervient à un moment où l'Organisation des Nations Unies se penche sur son passé, sonde son présent et s'interroge sur son avenir, constitue pour ma délégation et pour moi-même la plus agréable des opportunités pour vous adresser nos chaleureuses félicitations. Nous nous en réjouissons d'autant que cette auguste assemblée a voulu distinguer, à travers votre personne, la République démocratique d'Allemagne, votre beau et grand pays avec lequel le Gabon entretient, de longue date, les liens les plus étroits. Nous sommes convaincus, que sous votre direction et grâce à votre engagement, à votre lucidité et à votre sens de l'abnégation, nos travaux seront menés à bonne fin. A cet égard, ma délégation voudrait vous exprimer, d'ores et déjà, l'assurance de son entière disponibilité.

M. Bongo (Gabon)

Nous aimerions associer à cet hommage l'Ambassadeur Choudhury, votre prédécesseur, dont l'action tout au long de la quarante et unième session et les qualités éminentes nourrissent l'espoir et forcent à croire qu'il y a toujours, dans le génie des humains, les ressources nécessaires pour oeuvrer à ce qui est le meilleur et le plus juste pour tous.

Je me tourne à présent vers le Secrétaire général, dont l'excellent rapport suffit à prouver sa détermination et son courage dans l'appréhension des problèmes qu'il traite. Dans toutes ses entreprises ainsi que dans les réformes d'ensemble qu'il propose, nous voudrions l'assurer que nous sommes et serons à ses côtés; qu'à sa volonté, se joint et se joindra la nôtre et que nos forces se conjuguent et se conjugueront avec les siennes.

Je salue enfin les honorables représentants des Etats Membres ici présents, dont nous partageons les efforts et les responsabilités pendant la présente session afin que, ensemble, nous puissions contribuer, de manière positive, au renforcement des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies.

La célébration, voici deux ans, du quarantième anniversaire de la fondation de l'Organisation des Nations Unies, avait offert à mon pays l'occasion de former le voeu que cette dernière puisse tout mettre en oeuvre pour réaliser les buts et principes qu'elle s'est fixés lors de sa création, afin de répondre aux espoirs que chacun de ses membres a placés en elle. Ainsi en est-il du maintien de la paix et de la sécurité dans le monde, de la promotion de la coopération internationale dans le sens d'une complémentarité de nos économies.

La paix et le développement constituent en effet non seulement deux questions majeures qui préoccupent le monde d'aujourd'hui, mais surtout le centre même des problèmes auxquels notre organisation se trouve confrontée.

Certes, dans l'ensemble, l'Organisation des Nations Unies a déployé des efforts louables pour insuffler une dynamique de paix et un idéal de justice dans les relations économiques entre Etats, condition nécessaire à l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Cependant, des insuffisances avérées sont à inscrire au passif de son action. On relèverait notamment qu'elle est loin d'avoir réalisé complètement ses objectifs et de jouer pleinement son rôle, certains grands pays faisant preuve d'un manque de bonne volonté à cet égard.

Dans le monde d'aujourd'hui, la course aux armements, les actes d'agression et les conflits régionaux ne cessent d'inquiéter les pays en développement qui s'efforcent de sauvegarder leur indépendance, leur souveraineté, leur sécurité et

M. Bonjo (Gabon)

qui travaillent activement pour le développement de leurs économies et le renforcement de la coopération internationale. Néanmoins, les pourparlers qui, depuis quelques mois, se poursuivent entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique, au niveau le plus élevé, en vue de la conclusion d'un accord sur le désarmement nucléaire, apportent une lueur d'espoir. Le Gabon ne peut qu'encourager de telles initiatives.

C'est désormais un fait : certains Etats, directement ou indirectement, cultivent l'égoïsme, affaiblissant ainsi le développement, à l'échelle multilatérale, des relations internationales. La désaffection vis-à-vis du cadre multilatéral, due essentiellement aux Etats préoccupés par leurs propres intérêts, relègue au second plan les idéaux qui faisaient unanimité en 1945. C'est là un sujet de profonde préoccupation pour mon pays, car cette attitude paraît de nature à aggraver l'acuité des grands problèmes de l'heure, notamment ceux de la paix et de la sécurité, de la justice et de la dignité entre les peuples et les nations, de la coopération internationale et du progrès de l'humanité.

Pour ce qui est des problèmes inscrits à l'ordre du jour de notre présente session, je voudrais souligner, à ce stade, la position constante du Gouvernement gabonais en ce qui concerne les problèmes de sécurité et la course aux armements. Le Gabon est profondément attaché aux principes fondamentaux et aux idéaux de la Charte des Nations Unies et a toujours préconisé le règlement des différends par des moyens pacifiques. Il reste convaincu que la sécurité ne peut être maintenue dans un climat caractérisé par le recours à la force, les interventions militaires, les actes d'agression ou par l'occupation de territoires par des troupes étrangères.

La sécurité et le désarmement sont étroitement liés. Par conséquent, un renforcement de la sécurité internationale ne peut être réalisé par un accroissement des armements. Seule la création d'un climat de confiance mutuelle dans les relations entre Etats peut conduire à la solution des problèmes de sécurité.

Par ailleurs, au cours de cette dernière année, aucun signe n'a semblé indiquer que les divers problèmes auxquels l'Organisation des Nations Unies doit faire face se prêtaient à une solution plausible; certains d'entre eux, telle la situation en Afrique du Sud, se sont plutôt aggravés. Les Nations Unies ont flétri l'apartheid, élevé au rang de crime contre l'humanité, car l'oppression raciale

M. Bongo (Gabon)

contre le peuple noir sud-africain, l'occupation illégale de la Namibie, l'intimidation et l'agression permanentes subies par les pays de la ligne de front ne sauraient relever d'une qualification autrement plus significative. Ayant longtemps bravé les multiples appels de l'Assemblée générale des Nations Unies, du Conseil de sécurité, de l'Organisation de l'unité africaine, de l'Organisation de la Conférence islamique et du Mouvement des pays non alignés lui enjoignant de mettre un terme aux pratiques odieuses de l'apartheid, l'Afrique du Sud défie avec arrogance le consensus universel et perfectionne son système d'oppression raciale.

En violation flagrante et délibérée de la Charte des Nations Unies et des normes élémentaires du droit international régissant le comportement de chaque Etat, le Gouvernement sud-africain ne cesse de perpétrer ses agressions armées contre les Etats voisins avec le dessein avoué de déstabiliser ces derniers.

L'instauration de l'état d'urgence vient compliquer davantage la problématique de la question sud-africaine, déjà fort complexe. Les intérêts stratégiques et l'éventualité de perdre momentanément les énormes bénéfices que ses alliés tirent du règne de l'apartheid semblent malheureusement l'emporter sur les multiples interventions, aussi pertinentes les unes que les autres, demandant au Conseil de sécurité d'exercer enfin son autorité.

La communauté internationale devrait saisir l'occasion de la présente session pour exiger de Pretoria qu'il mette fin à la répression, à la bantoustanisation, au bannissement et au harcèlement des dirigeants noirs luttant pour leur indépendance, à l'extermination des combattants de la liberté et qu'il entame au plus tôt un dialogue constructif avec la population noire aujourd'hui opprimée, pour enfin lui reconnaître le libre exercice de ses droits.

L'apartheid ne peut être réformé. Aucune tentative de réforme de cet odieux système ne devrait être encouragée. Il doit être extirpé et détruit. C'est la population sud-africaine tout entière qui doit décider du destin du pays sans distinction de race, de couleur, de sexe ou de croyance, sur la base d'une complète égalité.

Pour sa part, le territoire placé sous la responsabilité des Nations Unies qu'est la Namibie a commémoré l'année dernière le vingtième anniversaire de son occupation illégale par le "pays de l'apartheid".

M. Bongo (Gabon)

Pendant cette période, le régime de Pretoria y a développé le colonialisme, l'apartheid, l'agression, toutes pratiques réprouvées par la communauté internationale car menaçant gravement la paix et la sécurité mondiales. Parallèlement, ces activités et les intérêts économiques étrangers obstruent obstinément la voie vers l'indépendance totale et authentique du vaillant peuple namibien sous la conduite éclairée de son unique représentant, la South West Africa People's Organization (SWAPO). Ces mêmes intérêts accélèrent le pillage systématique des richesses naturelles du Territoire, en violation flagrante des résolutions pertinentes de l'ONU.

Pour ma délégation, seules les décisions pertinentes de notre organisation peuvent être considérées comme des mesures valables susceptibles de garantir l'indépendance du peuple namibien. Par conséquent, l'application intégrale de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, définissant un plan cohérent pour l'indépendance immédiate de la Namibie, reste le seul cadre de nature à favoriser le processus de décolonisation du Territoire namibien. Le Gabon considère avec intérêt et soutient toutes les tentatives amorcées par les parties concernées par l'indépendance de la Namibie de nature à accélérer l'aboutissement de ce processus et range, parmi les subterfuges, le couplage on ne peut plus fallacieux, de l'octroi de l'indépendance namibienne au retrait des troupes cubaines basées en Angola.

Je tiens à réaffirmer avec fermeté le soutien indéfectible du Gabon à la SWAPO dans sa lutte implacable pour la libération de la Namibie. Je précise ici qu'il ne s'agit nullement de simples déclarations d'intention. Il y a si longtemps que le Gabon en a dépassé le stade pour poser, dans ce domaine, des actes concrets dont je citerai uniquement l'octroi du statut diplomatique à la SWAPO, l'émission de timbres-poste spéciaux dont les bénéfices seront reversés à la SWAPO, l'octroi de bourses aux étudiants namubiens. En somme, il incombe directement à l'Organisation des Nations Unies de garantir au peuple namibien l'exercice du droit à l'autodétermination et d'assurer l'indépendance de la Namibie par des élections libres. Les Nations Unies ne peuvent se soustraire à la responsabilité qui est la leur de mettre un terme aux actes d'agression continus perpétrés par l'Afrique du Sud dans la région.

M. Bongo (Gabon)

De même, guidé par les principes et objectifs de la Charte des Nations Unies, tout comme par ceux de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), mon pays suit avec beaucoup d'inquiétude le développement des conflits qui, notamment au Tchad et au Sahara occidental, déchirent des peuples frères.

La question tchadienne a toujours été appréhendée sous ses deux aspects de problème intra-tchadien d'une part, et de conflit frontalier tchado-libyen, d'autre part.

Pour ce qui est du premier volet, chacun ici a encore présente à l'esprit la contribution de mon pays et de son chef, S. E. El Hadj Omar Bongo, à la réconciliation de tous les fils de ce pays frère. Il est réconfortant que les dirigeants des différentes composantes de l'opposition s'activent à mettre au point un processus d'unification.

En ce qui concerne le conflit frontalier tchado-libyen, il vous souviendra que, par sa déclaration du 6 avril 1983, le Conseil de sécurité en avait renvoyé l'examen à l'OUA, dans le cadre des mécanismes appropriés de celle-ci. L'un de ces mécanismes est précisément le Comité ad hoc créé en 1977 par le quatorzième Sommet de ladite organisation et présidé depuis lors par le Gabon.

C'est pourquoi, en application de la résolution adoptée par le vingt-troisième Sommet de l'OUA et au regard de l'aggravation de la situation militaire sur le terrain, le Président Bongo avait, dans un premier temps, lancé un appel aux deux parties en conflit, pour ensuite prendre l'initiative de convoquer le Comité à Lusaka, en accord avec le Président Kenneth Kaunda de Zambie, Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine.

J'ai le privilège de vous confirmer, ainsi que beaucoup d'éminents chefs de délégation l'ont fait avant moi, que le Comité ad hoc s'est effectivement réuni dans la capitale zambienne les 23 et 24 du mois écoulé, sous la présidence de S. E. El Hadj Omar Bongo, en présence du Président Kaunda et avec la participation effective des chefs des Etats Membres suivants : S. E. le Président Abdou Diouf du Sénégal et S. E. le Président Joaquim Chissano du Mozambique; les autres Etats Membres, à savoir l'Algérie, le Cameroun et le Nigéria, ayant été représentés au niveau ministériel.

Pour la première fois, le Comité ad hoc enregistrait la participation des deux parties en conflit, le Tchad représenté par son chef d'Etat, S. E. le Président Hissène Habré, et la Libye par son chef du Bureau populaire des relations

M. Bongo (Gabon)

extérieures. Après s'être félicité des décisions tchadienne et libyenne de répondre positivement à l'appel du président en exercice de l'OUA visant à faire taire les armes et de collaborer franchement et loyalement avec le Comité, celui-ci a demandé aux deux parties : premièrement, de mettre à sa disposition toute documentation pertinente à l'appui de leurs thèses, le 30 octobre 1987 au plus tard; deuxièmement, de maintenir et consolider le cessez-le-feu à tous les niveaux; troisièmement, de s'abstenir de tout acte qui internationaliserait le conflit; de plus, l'échéancier ci-après a été retenu; du 30 novembre au 30 décembre 1987 : réunion du Sous-Comité d'experts juristes et cartographes, à Libreville; 7 janvier 1988 : réunion des ministres, à Libreville; première quinzaine du mois de janvier 1988 : réunion des chefs d'Etat, à Dakar.

Le respect de cet échéancier et la stricte observation, par les parties en conflit, de la décision de Lusaka devraient faire avancer la dynamique engagée depuis 1977, tant au niveau de l'OUA que de l'ONU, en vue du règlement pacifique de ce différend. En dépit d'informations alarmistes de dernière heure, nous considérons que les deux parties en conflit n'oseront pas demeurer plus longtemps insensibles aux appels lancés ici et là, à la sagesse et à la raison.

Cette recherche de la paix entre les nations par le dialogue a, de tout temps, été préconisée par le Gabon à propos de la question du Sahara occidental.

Mon pays reste convaincu que seule l'organisation d'un référendum d'autodétermination libre, démocratique et honnête peut conduire au règlement définitif de ce conflit. Il salue, en conséquence, la récente initiative du Secrétaire général de l'ONU, S. E. M. Pérez de Cuéllar, qui s'est rendu au Maroc et en Algérie pour examiner sur le terrain les conditions pratiques de l'organisation de ce référendum.

Je ne terminerai pas mon propos sur la situation politique du continent sans évoquer la question, toujours d'actualité, de l'île comorienne de Mayotte. Le Gabon réaffirme sa solidarité avec le peuple comorien, condamne et rejette toute nouvelle forme de consultations qui seraient organisées en territoire comorien de Mayotte et réitère sa volonté de poursuivre les efforts déjà engagés en vue du retour, dans les meilleurs délais, de l'île comorienne de Mayotte au sein de la mère patrie.

La position de mon gouvernement, en ce qui concerne le Moyen-Orient, est claire.

M. Bongo (Gabon)

Nous sommes persuadés au Gabon que le retrait d'Israël des territoires arabes occupés depuis 1967 est la condition sine qua non pour parvenir à une solution juste et durable. Nous croyons que les Palestiniens, comme tout autre peuple de la planète, peuvent prétendre exercer pleinement leurs droits légitimes, y compris celui d'exister à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues. Nous sommes convaincus que l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), en tant que représentant légitime du peuple palestinien, doit jouer un rôle essentiel dans les efforts déployés pour apporter une solution à ce problème, efforts auxquels devraient participer toutes les parties intéressées.

M. Bongo (Gabon)

La situation au Liban est pour nous un sujet de préoccupation en raison, entre autres, des excellentes relations que ce pays entretient avec le Gabon. Nous demandons instamment à toutes les parties concernées de mettre fin à cette lutte fratricide et de se consacrer à la difficile mais non moins exaltante tâche de la reconstruction du pays.

S'agissant du conflit entre l'Iran et l'Iraq, le Gabon en particulier et la communauté internationale en général ont, à plusieurs reprises, exprimé l'extrême préoccupation que leur inspire cet interminable et sanglant affrontement. Il est indispensable qu'intervienne enfin un cessez-le-feu et que soient acceptées par les deux belligérants et appliquées en tous points les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Afin de hâter l'ouverture de la négociation qui s'impose, le Gabon encourage et soutient les initiatives internationales, en tout premier lieu naturellement, l'action menée par le Secrétaire général de l'ONU, qui, en application de la résolution 598 (1987), adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité, le 20 juillet dernier, s'est rendu à Bagdad et à Téhéran pour mettre au point une plate-forme de négociations.

En Afghanistan, l'intervention étrangère nourrit la guerre depuis bientôt huit années. Loin de s'éteindre, les combats s'étendent. La seule issue réside dans la recherche d'une solution politique assurant à la fois le retrait des forces étrangères et la libre détermination du peuple afghan.

Pour ce qui est de la douloureuse situation prévalant au Kampuchea, le Gabon réaffirme sa condamnation de l'occupation de ce pays par des forces étrangères. Il déplore les sacrifices infligés aux innocentes populations civiles et rappelle l'urgence d'une solution pacifique fondée, ici également, sur le retrait des troupes étrangères de même que sur la réconciliation nationale de tous les fils de ce pays ami.

La division du peuple coréen, drame vieux d'une quarantaine d'années, perdure. Le Gabon, qui se réjouit de compter l'une et l'autre Corée parmi ses meilleurs amis, demeure attaché à une solution négociée visant à la réunification pacifique de ces deux parties d'un seul et même pays.

L'Amérique latine constitue aussi l'une des parties de notre planète où la tension croît de jour en jour. Mon pays estime que seule l'application des principes de la coexistence pacifique, du bon voisinage, du non-recours à la force, du respect de l'intégrité territoriale et de la non-ingérence, préconisés par la

M. Bongo (Gabon)

Charte de notre organisation, peut contribuer à enrayer la détérioration du climat dans cette région. Ainsi, il renouvelle son appui au Groupe de Contadora et salue l'apport complémentaire du Groupe de Lima, lesquels constituent les cadres propices à faire renaître les chances d'une meilleure compréhension entre tous les hommes épris de paix.

Les écueils de notre époque n'appellent d'autre exigence que celle du respect des idéaux sur lesquels les Nations Unies ont été bâties. Fortes, elles ne peuvent l'être que de nos forces; rationnelles, elles ne peuvent l'être que par notre raison; efficaces, elles ne le seront que par les moyens que nous saurons leur offrir.

En ayant créé les Nations Unies pour un monde meilleur, il nous faut savoir que le monde ne sera, en définitive, que ce que nous entendons collectivement en faire. Cela vaut aussi bien pour les problèmes politiques que pour ceux de caractère économique à propos desquels je m'en voudrais de ne pas exposer la position de mon pays.

Il faut reconnaître que l'économie mondiale, telle que nous la vivons aujourd'hui, hérite fort naturellement des politiques que nous avons prônées, suivies ou appliquées par le passé. Elles nous ont conduits dans un cycle marqué par des changements négatifs qui, dans l'ensemble, se sont nettement imposés au cours de l'année 1986 et se caractérisent par un nouvel effritement de la production et du système commercial international tout comme par une montée du protectionnisme. Tous ces facteurs négatifs, alliés au désordre monétaire mondial et à la mauvaise orientation des marchés de capitaux, ont, bien évidemment, des retombées défavorables sur les économies des pays en développement.

Dans l'ensemble, nos pays dont les économies reposent essentiellement sur le commerce des produits de base ont été gravement affectés, ces dernières années, par le fléchissement prolongé des prix de ces produits. En ce qui les concerne plus particulièrement, les pays producteurs de pétrole, dont le Gabon, sont confrontés à une grave crise économique résultant de la baisse conjuguée du prix du pétrole et du cours du dollar. L'indice annuel moyen des prix en dollars américains se trouvait, en 1981, à un niveau inférieur d'environ 30 % à celui de 1980 et d'environ 20 % en valeur réelle. En d'autres termes, la part de l'Afrique dans les exportations mondiales des produits de base a reculé pour la quasi-totalité de ces derniers, et cela surtout dans les années 70 et au début des années 80.

En outre, le Gabon estime que le mécanisme du programme intégré des produits de base avec l'institution du Fonds commun qui l'accompagne devrait recevoir l'adhésion pleine et entière de tous les partenaires commerciaux. La stabilisation des marchés de produits de base nécessite une réglementation appropriée au niveau international.

Il faut relever que, dans les flux commerciaux, les exportations des pays en développement sont passées de 33,6 % en 1980 à 24,6 % en 1986. Dans le même temps, leurs importations sont passées de 28,7 % à 25,2 %.

Facteur supplémentaire d'inquiétude, l'obstruction du marché international des matières premières en provenance des pays en développement par la prolifération de produits de substitution originaires des pays développés.

Au terme de ce constat qui ne se voudrait pas exhaustif, mon pays fait sienne la conclusion fondamentale du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), contenue dans son rapport de l'an passé selon laquelle :

"Dans la conjoncture actuelle, l'amélioration de l'environnement mondial en matière financière et commerciale constitue la clef qui devrait permettre aux pays en développement de déclencher la réalisation de leur potentiel de développement."

Nous pensons qu'il s'agit là d'une appréciation réaliste car tout effort entrepris au niveau national par nos pays est fatalement voué à l'échec s'il n'est soutenu par une modification réelle des structures économiques internationales.

C'est dans ce contexte de diminution des échanges internationaux et de montée du protectionnisme sous toutes ses formes, de flottement des principales monnaies de référence, de diminution des flux d'aide publique et de durcissement des conditions d'octroi des prêts de source privée que nous assistons avec angoisse et impuissance à l'augmentation inquiétante de la dette extérieure africaine.

En effet, à la fin de l'année 1985, la dette totale de l'Afrique se chiffrait à plus de 162 milliards dont plus de 19 engloutis chaque année par le service de la dette. Diverses solutions ont été préconisées, parmi lesquelles le rééchelonnement des dettes. Je saisis cette occasion pour rendre un hommage mérité au représentant du Canada et, à travers lui, à son grand et généreux pays qui, dans un élan magnanime, vient d'effacer les dettes de sept pays africains dont le Gabon, pour un montant global de 350 millions de dollars.

M. Bongo (Gabon)

C'est pour trouver une issue à ce grave problème que les pays africains ont, au niveau de l'OUA, décidé de tenir une conférence sur la dette extérieure de l'Afrique. A plusieurs reprises, aux termes des résolutions et déclarations pertinentes de l'Organisation continentale, nos pays ont pris solennellement l'engagement d'honorer leurs dettes. Dès lors, les créanciers de l'Afrique devraient se sentir à l'abri de cette confrontation qu'ils semblent redouter et ne devraient pas considérer cette conférence comme le cadre de la définition d'une stratégie tendant à refuser de payer.

Au-delà de cette question relative à l'endettement extérieur des pays en développement, apparait une autre donnée liée à cette dernière. L'absence des liquidités internationales à laquelle nos pays ont à faire face et qui réduit, voire entrave, nos possibilités de développement. Ainsi, le groupe d'experts de cinq membres mis en place, en juillet 1984, par le regretté Premier Ministre de l'Inde, Indira Gandhi, alors Président des Non-Alignés, recommandait-il dans son rapport, une plus grande allocation des ressources et la mise en place d'un processus de réforme des systèmes monétaire et financier internationaux.

Enfin, le développement se voulant intégral, on ne saurait occulter son aspect social, celui-là même qui touche le plus directement l'homme qui, ainsi que ne cesse de le répéter le Président de la République gabonaise, "est au début et à la fin de toute action de développement".

Nous relevons avec intérêt l'inscription à l'ordre du jour de nos travaux des questions qui concernent le sort des personnes handicapées, l'élimination de toutes les formes de discrimination fondée sur le sexe, ainsi que celles touchant aux actions entreprises pour assurer la protection de la femme. Le Gouvernement gabonais souligne toute l'importance qu'il convient d'accorder à ces problèmes.

Les distorsions engendrées par une période de relative croissance économique et les mutations sociales qu'elle a entraînées ont fait prendre conscience au Gouvernement gabonais de la nécessité de mettre en place des mécanismes compensatoires appropriés, pour assurer, dans le cadre de sa politique d'action sociale, entre autres, la réinsertion sociale et la réadaptation des handicapés physiques et mentaux. Par ailleurs, les femmes ont accès, comme les hommes, à l'éducation, à la formation professionnelle, à l'emploi et au Gouvernement, qui en comprend présentement cinq.

M. Bongo (Gabon)

Politique d'aide sociale dans le cadre de la solidarité nationale, politique de promotion féminine, autant d'actions que nous pensons être en parfaite conformité avec les dispositions pertinentes des résolutions de notre organisation dans ce domaine.

Tel est, en substance, le message que, au nom du Gabon, mon pays, il m'est agréable de vous adresser en cette circonstance solennelle. Puissent les orientations qu'il contient rencontrer auprès de vos pays respectifs l'écho favorable qu'elles méritent en tant que contribution à l'avènement d'une nouvelle ère de paix, de justice et de concorde dans le monde.

Le Prince Mohamed BOLKIAH (Brunéi Darussalam) (interprétation de l'anglais) : C'est pour moi un plaisir que de vous féliciter de votre élection unanime à la présidence de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale. Je note avec satisfaction que votre pays a été l'un des nombreux pays qui ont pris la parole pour souhaiter la bienvenue au Brunéi Darussalam lors de son admission à cette organisation en 1984. Je suis certain que grâce à votre sagesse et à votre expérience vous saurez mener la présente session à une conclusion fructueuse.

Nos félicitations s'adressent aussi à votre éminent prédécesseur, le Ministre des affaires étrangères du Bangladesh, pour son travail excellent à la présidence de la quarante et unième session de l'Assemblée générale.

Ma délégation souhaite exprimer sa reconnaissance au Secrétaire général pour les efforts inlassables qu'il a déployés, pour sa patience et son dévouement - qualités qui, pour nous, sont un exemple.

Douze mois se sont écoulés depuis la dernière Assemblée générale et il n'y a eu aucune amélioration de la situation du monde, bien que quelques événements survenus l'année dernière nous permettent de percevoir une lueur d'espoir pour l'avenir : espoir en un monde meilleur, un monde plus pacifique.

L'Assemblée générale a déclaré l'année 1986 Année internationale pour la paix. Celle-ci s'est achevée sans qu'aucun signe puisse indiquer que les conflits des années 80 se soient atténués. Par exemple, la guerre insensée et effroyablement sanglante entre l'Iran et l'Iraq continue de se déchaîner. Cette situation est une source de grande préoccupation pour les pays voisins, et les attaques en nombre croissant des deux parties sur des navires naviguant dans le Golfe ont des conséquences politiques très graves. Les deux parties doivent

Le Prince Mohamed Bolkiah (Brunéi Darussalam)

maintenant comprendre que le conflit ne peut être résolu que par la négociation. C'est pourquoi le Brunéi Darussalam se félicite du projet de résolution 590 (1987) du Conseil de sécurité. Nous demandons aussi aux deux parties de coopérer avec le Secrétaire général et d'entendre l'appel du Conseil en faveur d'un cessez-le-feu immédiat.

Lorsque nous discutons de la situation politique au Moyen-Orient, il nous faut examiner la question plus vaste du conflit arabo-Israélien. Le problème principal dans ce conflit demeure la question palestinienne. Ma délégation estime qu'une conférence internationale telle que celle qui a été proposée serait utile pour amener toutes les parties intéressées à la table de négociations. Néanmoins, la position prise par certaines parties, notamment Israël, a empêché tout progrès vers la convocation d'une telle conférence. A notre avis, l'OLP est le représentant légitime du peuple palestinien et, pour cette raison, il doit être présent à la conférence pour négocier en son nom.

Dans le continent africain, le problème immédiat est toujours la politique d'apartheid de l'Afrique du Sud. Les nombreux débats et résolutions adoptés par l'Assemblée et condamnant cette politique injuste et maléfique ont été ignorés par l'Afrique du Sud. Ma délégation est convaincue qu'il faut prendre des mesures plus concrètes et plus efficaces. Il faut faire pression sur le régime de Pretoria pour qu'il change sa politique, et la communauté internationale a le devoir moral de veiller à ce que cette politique soit finalement démantelée.

Le Prince Mohamed Bolkiah (Brunéi Darussalam)

Brunéi Darussalam a également dénoncé l'occupation persistante de la Namibie par l'Afrique du Sud. Nous demandons à l'Afrique du Sud de retirer ses troupes de la Namibie afin que celle-ci puisse organiser librement des élections pour décider de son avenir.

En Afghanistan, le peuple afghan continue de se voir refuser ses droits inaliénables. Des forces étrangères continuent d'occuper son territoire. Les Afghans sont ainsi chassés de leurs foyers et forcés de se réfugier en Iran et au Pakistan. Nous demandons instamment l'application immédiate des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et le retrait des troupes étrangères. Nous appuyons pleinement les efforts tentés par le Secrétaire général pour résoudre ce conflit.

Dans notre propre région, en Asie du Sud-Est, le problème du Kampuchea existe toujours. Les forces vietnamiennes occupent le Kampuchea depuis neuf ans, et depuis neuf ans, les résistants du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique poursuivent leur combat, sous la direction de S. A. R. le Prince Norodom Sihanouk, pour libérer leurs terres de l'occupation étrangère. Grâce à l'appui écrasant que la communauté internationale leur a accordé, ils sont maintenant plus que jamais déterminés à poursuivre leur lutte et, déjà, ils ont remporté des succès importants, non seulement parce qu'ils ont repris certains de leurs territoires, mais aussi parce qu'ils se sont acquis le soutien du peuple.

La paix ne pourra être établie en Asie du Sud-Est que si l'on parvient à régler le problème kampuchéen. L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) a présenté plusieurs propositions, la dernière étant la tenue d'un "cocktail". Nous espérons que cette initiative encouragera l'établissement d'un dialogue susceptible d'ouvrir la voie à la tenue de négociations en vue de régler le problème du Kampuchea. Toutefois, le Viet Nam a rejeté cette initiative. Le Viet Nam devrait comprendre que ce problème ne peut être résolu que par des moyens pacifiques. Nous prions instamment le Viet Nam de retirer ses forces du Kampuchea et d'élaborer un accord de paix dans le cadre de la proposition en huit points présentée par le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique.

S'agissant de la situation dans la péninsule Coréenne, ma délégation se félicite de la déclaration récente et des initiatives de la République de Corée, qui propose une réunion des ministres des affaires étrangères de la République de Corée et de la République populaire démocratique de Corée. Nous croyons que cette

Le Prince Mohamed Bolkiah (Brunéi Darussalam)

initiative permettra une réduction des tensions et renforcera les perspectives de paix et de stabilité en Asie du Sud-Est. Nous souhaitons aussi renouveler notre appui en faveur de l'admission de la République de Corée au sein de l'Organisation des Nations Unies, si elle le souhaite, conformément aux principes d'universalité des Nations Unies.

J'ai mis l'accent sur certains des problèmes que nous affrontons, mais il y en a bien d'autres. Le plus important d'entre eux, car il continue de dominer la scène politique internationale, est l'élimination des armes nucléaires. La qualité de la vie serait grandement améliorée dans ce monde si ceux qui possèdent ces armes extrêmement dangereuses se mettaient d'accord pour les éliminer. Il y a déjà suffisamment d'armes de destruction dans ce monde sans les armes nucléaires. Brunéi Darussalam se félicite donc de l'accord de principe sur l'élimination des armes nucléaires de portée intermédiaire conclu entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique.

Le rôle de l'Organisation des Nations Unies est de promouvoir la paix et la sécurité internationales. Donnons-lui la possibilité de réussir. Exprimons tous notre engagement politique envers l'Organisation en continuant de lui fournir l'appui financier nécessaire au maintien de ses opérations et en honorant les résolutions adoptées par l'Assemblée générale. Si nous voulons tous vraiment créer un monde pacifique, je suis certain que nous réussirons. Le prix de l'échec est trop élevé pour nous tous.

M. BEMANANJARA (Madagascar) : Monsieur le Président, vous représentez un pays avec lequel le mien entretient les meilleures relations, et votre élection à la présidence de cette session constitue un hommage à la contribution de la République démocratique allemande à la promotion de la paix, du progrès social et de la coopération internationale. Elle est aussi la reconnaissance de vos qualités d'homme d'Etat, à laquelle mon gouvernement s'associe d'autant plus volontiers que, dans le cadre de vos multiples activités au sein des Nations Unies, vous avez montré une compréhension particulière des problèmes du tiers monde et, notamment,

~~vous avez montré une compréhension particulière des problèmes du tiers monde et, notamment,~~

M. Bemananjara (Madagascar)

Je ne saurais laisser passer cette occasion sans féliciter le Secrétaire général de notre organisation pour les initiatives opportunes et courageuses qu'il a prises tant sur le plan administratif, politique qu'économique, et en particulier en faveur de l'Afrique, relevant ainsi le défi lancé au multilatéralisme. Notre soutien lui est acquis, et nous lui souhaitons pleine réussite dans ses entreprises de paix, de médiation et de bons offices.

La dernière fois que nous nous sommes félicités de la prise d'une mesure réelle de désarmement, c'était le 16 décembre 1971, à l'occasion de l'adoption de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. Depuis, malgré l'acceptation de la nécessité d'un désarmement général et complet, et en particulier d'un désarmement nucléaire, les négociations et discussions ont tourné autour des notions de limitation, de réduction, de contrôle et de vérification. Autant dire que l'objectif revendiqué par les non-alignés d'un monde dénucléarisé était devenu de plus en plus illusoire, à la satisfaction peut-être de ceux dont la stratégie repose encore sur l'équilibre précaire de la dissuasion, la parité, ou pis, la supériorité.

L'escalade de la course aux armements, l'émergence de technologies au service de théories et concepts qui justifient le déploiement, la possession et l'utilisation d'armes nucléaires, la promotion d'une stratégie nucléaire basée dans l'espace et la continuation des essais persisteront à affecter sérieusement la sécurité internationale, même s'ils doivent momentanément renforcer le sentiment de sécurité de certains Etats. Et cependant, le problème n'est pas insoluble.

M. Bemananjara (Madagascar)

Les non-alignés ont proposé à plusieurs reprises des mesures collatérales dissuasives, comme la conclusion d'un traité international sur l'interdiction d'utiliser ou de menacer d'utiliser les armes nucléaires ou la création de zones exemptes de telles armes et de zones de paix. De leur côté, les deux superpuissances et les deux blocs politico-militaires multipliaient leurs initiatives à Genève, à Vienne ou ailleurs et, sans prétendre être exhaustif, je mentionnerai les traités sur les limitations des armes stratégiques : ceux sur la limitation des armes nucléaires et sur les explosions nucléaires à des fins pacifiques, les propositions plus récentes au sujet de la réduction des forces conventionnelles en Europe, du gel et la réduction des dépenses militaires et du désarmement classique et nucléaire en Europe centrale.

Il se dégage donc un consensus, qui doit être structuré et harmonisé pour devenir démocratique et efficace. A cette fin, nous avons à notre disposition la Conférence et la Commission du désarmement, ainsi que les départements intéressés du Secrétariat. Bientôt aura lieu notre troisième session extraordinaire consacrée au désarmement, dont l'ordre du jour comprend l'évaluation des faits nouveaux et des tendances, et l'examen du rôle des Nations Unies dans le domaine du désarmement. Ces quelques indications nous confortent dans l'idée que les Nations Unies doivent être dûment mises au courant de l'état et des progrès des négociations sur le désarmement.

Quoi qu'il en soit, nous aurions mauvaise grâce de ne pas saluer comme il convient l'annonce faite, le 18 septembre dernier, par l'Union soviétique et les Etats-Unis, et relative à leur acceptation du principe et des grandes lignes d'un traité sur l'élimination des missiles nucléaires à moyenne et à courte portée. De 1972 - date de SALT I - à 1987, le chemin a été long et ardu. Il a fallu de l'imagination, du sens du compromis et du dialogue pour arriver à ce résultat que nous nous refusons à quantifier tant il est vrai que ce qui compte c'est l'esprit qui a présidé à la prise d'une décision aussi prometteuse. Nous faisons nôtre la Déclaration commune des auteurs de l'initiative des six nations, lesquels, anticipant sur l'événement, affirmaient entre autres, le 22 mai 1987 :

"La preuve a été administrée que, lorsque la volonté politique existe, il est possible de parvenir à des accords de vaste portée sur les mesures de désarmement nucléaire."

M. Bemananjara (Madagascar)

Cette volonté politique a malheureusement fait défaut quand, le mois dernier, nous achevions de discourir de la relation entre le désarmement et le développement. Nombreux étaient les points de convergence, mais la perception doctrinaire des réalités nous a rattrapés à la croisée des chemins.

Si le monde, en effet, a autant besoin de désarmement que de développement, si ces deux termes sont les conditions d'un système de sécurité internationale globale et collective, si nous admettons les répercussions négatives du niveau et de l'ampleur des dépenses militaires sur la situation économique et mondiale, quel mal y a-t-il à proposer la création d'un fonds destiné au développement économique et social, et alimenté par les ressources dégagées par les mesures de désarmement ou de limitation des armements?

L'on nous dira que le moment n'est pas encore venu, bien qu'on en ait discuté de temps à autre depuis plus d'un quart de siècle. On nous dira aussi que la notion de sécurité prime toute autre considération. A quoi nous répondrons que notre sécurité passe par le développement et, pour s'en convaincre, il suffit de voir le genre de développement qui nous est laissé en partage.

Malgré la phraséologie habituelle, les autorités et experts internationaux, qu'ils soient du Fonds monétaire, de la Banque mondiale ou de la CNUCED, s'accordent à penser que l'économie du tiers monde, à part l'existence de quelques poches de prospérité relative, est au bord de la faillite. Les statistiques et les chiffres à cet égard sont d'une sévérité telle qu'on a peine à les croire.

Premièrement, pour 70 % des pays à faible revenu, les produits de base représentent 50 % des recettes totales d'exportation.

Deuxièmement, pour la moitié des pays de ce genre, ces mêmes produits assurent 90 à 100 % des recettes d'exportation, dont 80 % sont consacrés à l'importation de produits alimentaires et de combustible.

Troisièmement, le déficit moyen dans le secteur des produits de base, pendant la période allant de 1980 à 1984, et pour la totalité des pays en développement, s'établit à 14,9 milliards de dollars par an, dont la moitié subie par les pays à faible revenu.

Quatrièmement, ces derniers pays n'ont reçu que 30 % environ de l'aide financière compensatoire, qu'il s'agisse du STABEX et du COMPLEX de la Communauté économique européenne ou du mécanisme de financement compensatoire du Fonds monétaire international.

M. Bemananjara (Madagascar)

Cinquièmement, en 1986, les prix des produits industriels ont augmenté de 17 %, les recettes d'exportation des produits de base, baissé de 26 % en moyenne, et les pertes subies par les pays en développement en raison de la détérioration des termes de l'échange se sont élevées à 100 milliards de dollars.

Sixièmement, 37 % en moyenne des recettes d'exportation ont été consacrées en 1986 au remboursement de la dette, taux de 50 % supérieur à la limite des 25 % considérée comme soutenable.

Enfin, les prêts des banques commerciales ont baissé de deux tiers depuis 1980; les crédits commerciaux ne représentent plus que le sixième de ce qu'ils étaient en 1981; le niveau des investissements étrangers directs a chuté d'environ 50 %; et l'aide publique au développement a été réduite de moitié depuis 1982.

Arrêtons la litanie! Disons simplement que nous avons atteint la limite du tolérable, tandis que les institutions internationales commencent à s'essouffler, que les banques privées sur lesquelles on a tant compté pour la reprise de l'investissement et la libre entreprise, sont plus que réticentes à nous octroyer de nouveaux prêts, et que nous subissons le coût social excessif des politiques dites d'assainissement.

Les problèmes des produits de base, du commerce, du développement et de la dette sont intimement liés. La réaction, héritée du XIXe siècle, fait dire à certains qu'Olivier Twist demande toujours davantage. Mais si à l'aube du XXIe siècle nous voulons donner un contenu réel à la notion d'interdépendance et à celle de sécurité économique internationale, relevons d'une façon concrète le défi que pose la relation entre le désarmement et le développement; pensons en termes positifs au Fonds commun pour les produits de base; acceptons qu'il est nécessaire de mettre en place un mécanisme additionnel de financement compensatoire tout en améliorant les mécanismes existants; renversons les tendances négatives du transfert de ressources vers les pays en développement; et surtout admettons qu'il importe d'engager un véritable dialogue sur le problème de l'endettement.

M. Bemananjara (Madagascar)

La proposition de création d'un fonds de stabilisation des matières premières, d'un fonds monétaire et d'un fonds de développement entre pays du tiers monde qui a été confirmée par le Président de la République démocratique de Madagascar lors de la célébration du quarantième anniversaire de notre organisation, nous semble, à la lumière de ces considérations, des plus opportunes.

Il est vrai qu'en adoptant la résolution 41/202, et le consensus auquel nous nous sommes rangés lors de la CNUCED VII, nous avons assigné un cadre général à ce dialogue. Mais ce dernier doit revêtir un caractère politique, car au-delà des considérations techniques, financières et bancaires, c'est l'avenir et la sécurité de tous nos peuples qui se trouvent engagés pour plusieurs décennies. Il doit également être ouvert, et ne pas se retrancher derrière des idées préconçues ou arrêtées. Autrement dit, partant de la notion de coresponsabilité, nous devons faire en sorte que ce dialogue ne soit en aucun moment dépassé par l'évolution des situations.

C'est dans cet esprit que je rappelle succinctement la position de la République démocratique de Madagascar sur la dette.

Notre responsabilité partagée dans la montée de la dette impose une obligation de concertation directe entre débiteurs regroupés en "club des endettés" d'une part, et leurs créanciers, d'autre part.

Pour être viable, la restructuration de la dette nécessite une modification des règles du Club de Paris et du Club de Londres, un moratoire de 10 ans sur les intérêts inspiré des pratiques de l'Association internationale pour le développement (AID), ainsi que la fixation sur une base pluriannuelle du pourcentage des recettes d'exportation consacré au service de la dette. Nous avons proposé à cet égard une alternative : soit demander ou décider le gel des paiements des dettes pendant 10 ans à partir de maintenant; soit limiter le paiement à 10 % au maximum de la valeur de recettes d'exportation de chaque pays.

Au fond, l'objectif est de renvoyer la majeure partie des dettes à l'an 2000.

La stratégie doit comporter des éléments permettant de relancer et de renforcer les économies nationales. Un tel objectif implique le réexamen de la conception des programmes d'ajustement, lesquels doivent être axés sur la croissance et non seulement prévus pour le remboursement de la dette. Il convient à cet effet de parvenir à un partage plus équitable du fardeau de l'ajustement et de procéder à l'allégement des règles de la conditionnalité exigées par les

M. Bemananjara (Madagascar)

institutions monétaires et financières internationales ainsi qu'à l'accélération des procédures de souscription des prêts d'ajustement structurel.

Ces mesures doivent être accompagnées de la réforme structurelle du système financier international.

Que des éléments de cette position aient déjà été reflétés dans d'autres documents de référence, nous ne pouvons que nous en réjouir. Il n'est pas de notre intention d'en faire des préconditions car, en définitive, nous devons vis-à-vis des pays en développement, et aussi vis-à-vis des pays développés jouer le jeu de la solidarité, si nous voulons éviter le blocage du dialogue, au détriment des intérêts de tous.

Je viens d'aborder, d'une façon plutôt linéaire, certains problèmes posés par le désarmement, le développement et la dette, avec la conviction que nous sommes condamnés à leur trouver des solutions qui contribueront au renforcement de la sécurité internationale. Il n'en reste pas moins que notre entreprise serait vaine, si nous ne faisons pas appel à notre imagination et conjuguons nos efforts pour résoudre ou éliminer les tensions et conflits régionaux, dont le tiers monde se trouve encore victime, entre autres en Afrique, au Proche et au Moyen-Orient, en Amérique centrale et en Asie du Sud-Est.

En effet, en Afrique du Sud, les espoirs suscités par le soulèvement massif de l'année dernière ont été balayés par le maintien de l'état d'urgence sur toute l'étendue du territoire. Malgré la condamnation unanime de la communauté internationale, le régime de Pretoria s'obstine dans son défi en renforçant le système de l'apartheid. Sous le prétexte de mieux dominer l'apartheid en le contrôlant, on continue à marginaliser la conscience noire.

Ce même régime conforte l'occupation illégale de la Namibie, multiplie les agressions meurtrières contre les Etats de première ligne.

Accepterons-nous encore longtemps cette politique sauvage de domination, cet hégémonisme?

Accepterons-nous encore longtemps cette politique qui subordonne la dignité de l'homme à la seule "conscience" sapeau?"

Nous contenterons-nous de simples discours de condamnation devant l'humiliation de l'homme, émanation de Dieu sur terre?

C'est la raison pour laquelle Madagascar félicite et appuie fortement les pays nordiques qui ont décidé d'appliquer les sanctions économiques contre l'Afrique du Sud, et encourage tous ceux qui hésitent encore à le faire. Nous n'avons pas

M. Bemananjara (Madagascar)

hélas la puissance suffisante pour agir en conséquence, encore moins les richesses nécessaires pour aider les Etats de première ligne. Mais nous avons la voix de la raison et de la sagesse et nous ne cesserons de l'élever tant que subsiste le régime de l'Afrique du Sud!

La Palestine! Quelle faute a donc commis le peuple palestinien pour qu'on le pourchasse comme l'on pourchasse un cerf de la forêt? Celui de revendiquer ses droits légitimes? Celui de retrouver ses terres, sa patrie? Pourquoi persiste-t-on à refuser la paix et la sécurité et la stabilité au Moyen-Orient? Pourquoi toutes les parties prenantes au conflit s'attachent-elles à entretenir une situation de dangers inhérents à la situation explosive que connaît actuellement la région? Peut-on sacrifier la vie de tout un peuple pour assouvir les intérêts conflictuels des uns et des autres? Peut-on se permettre de condamner un peuple à errer comme un fantôme tout au long de sa vie?

Aussi, nous ne cesserons pas d'appeler la communauté internationale à reconnaître le droit de ce peuple à l'autodétermination et à disposer d'une patrie librement choisie dans le cadre d'un règlement pacifique et global de la crise du Moyen-Orient.

Ce règlement trouverait la solution dans la tenue d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, sous l'égide des Nations Unies et avec la participation de toutes les parties directement concernées dont l'Organisation de libération de la Palestine et des membres permanents du Conseil de sécurité.

Nous ne pouvons non plus rester dans le mutisme devant le problème tout autant crucial que vit le peuple libanais.

Le Liban continue aujourd'hui à connaître l'occupation de son sol par des forces étrangères. Douze ans de conflits n'ont fait qu'attiser la volonté des ennemis du Liban de voir le pays déchiré, divisé, soumis à des zones d'influence contradictoires.

En conséquence, avec le peuple libanais blessé, déchiré et victime des conflits du Moyen-Orient, mais qui refuse de mourir, résolu à défendre sa vie et ses raisons de vivre, nous réclamons le retrait des troupes israéliennes de son sol conformément aux résolutions de notre organisation, afin qu'il puisse recouvrer son autorité pleine et entière sur l'ensemble de son territoire national.

M. Bemananjara (Madagascar)

Pour ce qui concerne l'Afghanistan, pouvons-nous nous permettre de nous croiser les bras devant les efforts de réconciliation nationale? Le peuple afghan souffre depuis des années. Certains se sont cantonnés même à condamner purement et simplement la présence de troupes étrangères dans ce pays. Nous disons même plus : certains encouragent et continuent de soutenir les antirégimes. Mais dans quel but? Pour éviter qu'une idéologie l'emporte sur l'autre? Peut-on jouer facilement de l'identité et de la personnalité d'un peuple? C'est pourquoi, après analyse approfondie, nous appuyons la politique de réconciliation nationale en Afghanistan et condamnons toute tentative de blocage.

Il en est de même de la réunification de la Corée que nous appuyons politiquement et diplomatiquement de toutes nos forces. Les idéologies peuvent s'affronter et s'opposer mais les hommes peuvent aussi dialoguer et se comprendre.

S'agissant du Sahara occidental, nous réitérons notre appui à la résolution 104 (XIX) de l'Organisation de l'unité africaine et nous prenons note de la décision du Secrétaire général d'envoyer une mission d'enquête au Sahara. Cependant, cette mission risque de n'être qu'un exercice sans lendemain sans un engagement politique préalable pour la mise en place d'une administration intérimaire des Nations Unies dans le territoire.

A l'égard du conflit tchado-libyen, nous nous en tenons avec respect à ce qui a été décidé par nos chefs d'Etat et de gouvernement lors du dernier sommet de l'Organisation de l'unité africaine, à savoir : confirmation du mandat du Comité ad hoc en vue d'organiser les négociations entre les deux belligérants pour trouver une solution juste et durable au problème; et recherche d'un règlement politique négocié en ce qui concerne leur différend frontalier.

En Amérique centrale, nous percevons une lueur d'espoir grâce aux louables efforts déployés par les pays de la région en vue de détendre l'atmosphère et de restaurer la stabilité dans cette partie du monde. C'est pourquoi nous appuyons sans réserve l'Accord de Guatemala conclu le 7 août 1987.

Pour ce qui concerne la guerre irano-iraquienne, nous ne pouvons que déplorer une fois de plus que la résolution 598 (XV) du Conseil de sécurité exigeant un cessez-le-feu ne soit pas exécutée.

Evidemment, l'on pourrait craindre que l'application effective d'un cessez-le-feu ne soit entravée par les intérêts jugés vitaux par les fournisseurs d'armes à l'égard de leurs industries. L'on peut se demander si des négociations

M. Bemananjara (Madagascar)

entre les deux frères ennemis pourront un jour se tenir quand ces derniers se cantonnent obstinément dans leurs positions respectives.

Cette guerre est un non-sens et n'a que trop duré. Elle constitue de surcroît une menace permanente pour les pays de la région surtout et, vu l'état actuel des choses, elle peut s'internationaliser.

D'ailleurs, les concentrations des forces navales dans la région sont un danger permanent pour le monde. Et il est vraiment regrettable que la sécurité de la navigation internationale soit atteinte et réduite presque à néant à cause de ce conflit.

Madagascar, par la voix de son président, n'a jamais cessé de demander à faire de l'océan Indien une zone de paix démilitarisée et dénucléarisée. Mais aujourd'hui pouvons-nous encore nourrir l'espoir de voir un jour ce vœu se réaliser? Aussi lançons-nous un appel à toutes les parties prenantes à cette guerre irano-iraquienne pour faire preuve de sang-froid et pour éviter d'envenimer la situation dangereusement critique dans le Golfe. Nous lançons surtout un appel à l'Iran et à l'Iraq pour qu'ils acceptent ensemble l'application de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité sur le cessez-le-feu.

Madagascar n'a jamais voulu rester en marge de l'orbite internationale, aussi il se prononce pour : un cessez-le-feu immédiat et parallèlement à l'arrêt de toutes les livraisons d'armes aux belligérants; la constitution d'une commission d'enquête sur les responsabilités dans le déclenchement de la guerre.

Nous appuyons enfin la mise en place d'une force internationale pour assurer la sécurité et la liberté de la navigation dans le Golfe.

Nous ne saurions terminer notre analyse sur les conflits régionaux sans souligner devant cette auguste assemblée que ces conflits régionaux auraient pu trouver une solution, n'eût été la persistance de la politique d'ingérence dans les affaires intérieures des pays du tiers monde.

Nous sommes venus à la recherche de la paix, de la justice, du progrès social et de la coopération, idéaux et objectifs que nous atteindrons en faisant montre d'un maximum de responsabilités et d'un minimum de générosité. La lecture de la Charte nous permet toujours d'en avoir une appréhension conforme à l'intérêt commun. Mais en 40 ans, même si la paix doit rester la première de nos préoccupations, les priorités et les réalités ont souvent changé.

M. Bemananjara (Madagascar)

Le rôle de notre organisation est aussi de permettre les ajustements nécessaires, dans le respect de nos buts et principes. Et quand les initiatives reprennent parfois les idées énoncées dans la Charte, ce n'est certes pas pour les contrer ou les contourner, mais pour en préciser la portée en tenant compte de l'évolution des relations internationales, sur les plans idéologique, politique, économique et social.

Ainsi, notre adhésion à l'instauration d'un système global de paix et de sécurité internationales procède de deux considérations : redonner à l'Organisation une autre chance de jouer son rôle légitime, après avoir failli à notre engagement envers un système de sécurité collective; et reconnaître qu'il est temps de renouveler et d'élever le débat, sous le signe de la tolérance, du respect mutuel, du dialogue et de l'interdépendance.

Il n'a jamais été un crime de proclamer son attachement à la paix, et de prôner un système de sécurité en faveur de tous les individus, de tous les peuples et de toutes les nations. Si, à l'issue de notre quête et de nos démarches, la paix, la justice, le progrès social et la coopération ne sont plus de vains mots, qu'il en soit ainsi! Que notre organisation en soit le maître d'oeuvre! Puissent les peuples du monde entier en bénéficier!

M. TSERING (Bhoutan) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à tous les délégués de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale les salutations chaleureuses et les meilleurs voeux de succès de mon auguste souverain, S. M. Jigme Singye Wangchuck.

Je voudrais vous adresser mes félicitations les plus sincères à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. C'est évidemment un privilège pour nous que d'avoir une personnalité dotée de votre expérience et de votre compétence pour guider nos délibérations. Je voudrais également féliciter l'Ambassadeur Joseph Reed de sa désignation au poste de secrétaire général adjoint aux affaires de l'Assemblée générale.

M. Tsering (Bhoutan)

M. Choudhury, Ministre des affaires extérieures du Bangladesh, mérite notre plus profonde reconnaissance pour l'exceptionnel brio avec lequel il a dirigé les débats de notre dernière session et pour la contribution précieuse qu'il a apportée aux travaux de l'Assemblée générale. Nous devons également rendre hommage à notre Secrétaire général pour le dévouement avec lequel il s'acquitte de ses lourdes responsabilités.

Dans son rapport annuel sur les activités de l'Organisation, le Secrétaire général a fait les commentaires suivants sur la situation internationale actuelle :

"Quels que soient leurs orientations politiques et leur système économique, les pays, conscients des dangers de l'immobilisme, ont commencé à s'attaquer avec un pragmatisme nouveau aux problèmes qui se posent dans un monde interdépendant. [...] C'est comme si, sur une mer périlleuse, un vent léger mais favorable était revenu gonfler les voiles du frêle esquif qui transporte l'humanité." (A/42/1, p. 2)

Ce vent favorable dont parle le Secrétaire général ne s'est manifesté cette année nulle part de façon plus spectaculaire qu'à l'occasion de l'accord de principe intervenu entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, qui prévoit l'élimination des forces nucléaires intermédiaires. La portée de cet accord ne tient pas au nombre ou à la catégorie des armes visées. Sa véritable importance a été exposée éloquemment par le Ministre des affaires étrangères de l'URSS, M. Chevardnadzé dans les termes suivants :

"Pour la première fois dans l'histoire, l'idée du désarmement nucléaire est en passe de devenir une réalité. L'idée en soi n'est pas neuve. Ce qui est nouveau, c'est qu'elle est maintenant du domaine du possible. Hier encore, notre regard se heurtait à un mur. Aujourd'hui, il s'étend loin devant nous.

Deux mille ogives nucléaires ne représentent qu'une petite portion des arsenaux nucléaires, mais elle est suffisamment importante pour que sa disparition ouvre au monde de nouvelles perspectives. L'accord conclu sur certaines armes ne constitue qu'une petite partie de l'événement. Un phénomène bien plus significatif a eu lieu : l'Union soviétique et les Etats-Unis ont enfin prononcé ensemble le premier mot d'un lexique de désarmement nucléaire. Lorsque ce mot sera devenu réalité, le monde aura appris quelque chose de nouveau. Il saura que les armes nucléaires et la sécurité ne sont pas synonymes, que la sécurité est renforcée lorsque ces armes disparaissent." (A/42/PV.9, p. 2)

M. Tsering (Bhoutan)

La délégation du Bhoutan fait siennes ces nobles idées qui apportent à l'humanité un nouvel espoir. Nous sommes convaincus que les deux superpuissances, pénétrées de cette nouvelle volonté et de cette nouvelle vision, se sont engagées dans une entreprise héroïque, une entreprise dont l'objet est de garantir la survie même de la race humaine.

Nous souhaitons au Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Shultz, et au Ministre des affaires étrangères de l'URSS, M. Chevardnadzé, plein succès dans les pourparlers qu'ils tiendront à Moscou ce mois-ci et nous espérons que le sommet entre le Président Reagan et le Secrétaire général Gorbatchev, dans le courant de l'automne, marquera un véritable tournant dans l'histoire des relations Est-Ouest et annoncera le début de l'élimination de toutes les armes nucléaires stratégiques et d'autres mesures de désarmement. Le monde deviendra alors un endroit infiniment plus sûr et les deux dirigeants se seront ainsi ménagés, par leur contribution au désarmement, une place de choix dans l'histoire de l'humanité.

Il faut espérer que la sagesse qui inspire aujourd'hui les superpuissances éclairera également les autres puissances nucléaires du monde et qu'elles feront preuve de modération et de mesure dans l'essai et la mise au point de nouvelles armes nucléaires et dans l'accroissement des stocks existants. Il faut également espérer que les autres pays qui ont acquis la capacité de produire des armes nucléaires, notamment des pays en développement, ne s'engageront pas sur la voie d'une catastrophe économique et stratégique. Le détournement à des fins improductives d'une vaste proportion de maigres ressources au détriment de la prospérité économique des nations ne se justifie en aucune circonstance. La plus grande crainte des peuples aujourd'hui est celle d'un holocauste nucléaire. Nous devons oeuvrer tous ensemble pour dissiper ce spectre.

La majorité des pays de la planète sont des petits Etats. Même si leur situation varie, ils sont tous, par nature, faibles et vulnérables. A l'intérieur, leur cheminement vers la modernité crée toutes sortes de déséquilibres perturbateurs. A l'extérieur, ils sont victimes d'un environnement économique, politique et stratégique sombre, aggravé encore par l'érosion du multilatéralisme. Du fait de leurs ressources limitées, ils sont grandement handicapés dans la poursuite de leurs objectifs en matière de développement. Cependant, en dépit de ce handicap, il est encourageant de constater qu'un nombre croissant de petits Etats jouent un rôle important dans les affaires internationales. Tous les pays

M. Tsering (Bhoutan)

du tiers monde sont attachés à la création d'un ordre nouveau et juste, dans lequel tous les Etats, petits et grands, pourront accroître leur bien-être et leur sécurité et apporter leur contribution à la paix et au progrès international.

Nous partageons l'avis selon lequel la cohésion interne, l'autosuffisance économique, une politique étrangère prudente et réfléchie basée sur des considérations géopolitiques et une identité nationale marquée, basée sur la culture et les valeurs traditionnelles de la nation, sont des facteurs importants pour la prospérité et la sécurité d'un petit Etat. L'idée que la menace principale pour la sécurité d'une nation vient d'autres pays, outre qu'elle conduit à une course aux armements désastreuse dans le monde, a détourné l'attention des causes réelles de l'instabilité et de l'insécurité d'un pays, à savoir les facteurs internes sociaux, culturels, économiques et politiques. En fait, en ruinant l'économie des pays en développement comme des pays développés, la course aux armements a conduit à une détérioration de l'environnement international politique et stratégique. Si le Bhoutan accorde la priorité absolue au désarmement nucléaire, il lance également un appel en faveur de l'arrêt de la course aux armements classiques, qui représente l'essentiel des dépenses militaires mondiales et qui alimente tous les conflits régionaux.

M. JAMEEL (Maldives) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi comme pour les membres de ma délégation que de vous féliciter très sincèrement pour votre élection à la présidence de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale. Votre élection à ces hautes fonctions est un hommage à vos qualités personnelles, à votre carrière distinguée et à votre expérience. Il s'agit aussi d'un hommage bien mérité à votre pays, avec lequel les Maldives entretiennent les relations les plus cordiales. Je suis certain que, sous votre direction sage et avisée, l'Assemblée réalisera des progrès positifs et substantiels et parviendra à des conclusions fructueuses.

M. Jameel (Maldives)

Ma délégation désire également s'associer aux orateurs précédents et exprimer à son tour sa gratitude à votre prédécesseur, M. Humayun Rasheed Choudhury, pour la manière compétente et exemplaire dont il s'est acquitté de ses fonctions de président de la quarante et unième session de l'Assemblée générale. En tant que membre de l'Association de coopération régionale de l'Asie du Sud, nous sommes particulièrement fiers et honorés d'être associés à sa personne et à ses succès durant nos délibérations de l'an dernier.

Nous nous réunissons en un moment où des changements importants se produisent dans le monde et où l'on voit se dessiner certaines tendances historiques. S'il convient de se féliciter de certains de ces changements du fait qu'ils font naître des possibilités sans précédent de faire progresser la paix, la justice et la sécurité, d'autres font cependant apparaître de nouveaux problèmes et difficultés pour la communauté internationale. Tout en rappelant la décision capitale et opportune adoptée par l'Assemblée pour revitaliser le fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies et renforcer son rôle et sa capacité de faire face aux énormes difficultés qui assaillent la communauté internationale, nous sommes heureux de noter que l'évolution importante constatée dans plusieurs domaines des relations internationales s'est traduite par une confiance renouvelée dans le rôle essentiel et irremplaçable des Nations Unies et la reconnaissance des valeurs qu'elles défendent. C'est avec satisfaction que nous relevons l'amélioration sensible du climat international, notamment dans les relations Est-Ouest.

A l'instar d'un certain nombre d'orateurs qui nous ont précédés, nous accueillons chaleureusement l'accord de principe réalisé le mois dernier entre les Etats-Unis et l'Union soviétique en matière d'élimination complète des forces nucléaires à portée intermédiaire et à courte portée, et nous espérons que cet accord mènera à d'autres arrangements sur des questions plus vastes qui intéressent le monde entier, comme les armes stratégiques et spatiales. Nous espérons aussi que cet accord important créera une nouvelle atmosphère propice aux négociations multilatérales sur le désarmement qui visent une limitation authentique des armements et un désarmement complet. Dans ce contexte, nous souhaiterions que la Conférence du désarmement de Genève progresse rapidement dans ses délibérations sur une convention relative aux armes chimiques et poursuive l'examen des questions essentielles inscrites à son ordre du jour, comme l'interdiction globale des essais et la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

M. Jameel (Maldives)

Nous désirons également reconnaître le lien existant entre le désarmement et le développement, comme cela a été souligné lors de la Conférence sur la relation entre le désarmement et le développement, qui a récemment terminé ses travaux.

Les Maldives continuent d'appuyer résolument tous les efforts destinés à réaliser le désarmement et la démilitarisation. Nous sommes également fermement d'avis que, si l'accord bilatéral entre les superpuissances et les négociations multilatérales sont les catalyseurs nécessaires à la réalisation d'un désarmement général, il y a amplement place pour des accords régionaux et sous-régionaux, qui contribueraient en fin de compte à la réalisation des objectifs ultimes du désarmement. C'est la raison pour laquelle les Maldives ont appuyé diverses propositions tendant à créer des zones exemptes d'armes nucléaires et des zones de paix dans différentes parties du monde. Nous accordons évidemment une importance particulière à la Déclaration des Nations Unies faisant de l'océan Indien une zone de paix ainsi qu'à la proposition de création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud, où les Maldives sont situées.

Tout en mettant l'accent sur les événements importants qui se sont produits l'année dernière, j'aimerais aussi rappeler les conclusions de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED VII) qui s'est tenue à Genève l'été dernier et noter avec satisfaction les tendances positives reflétées dans l'Acte final de la Conférence, qui, nous l'espérons sincèrement, conduiront à une relance du dialogue Nord-Sud, la situation défavorable et le scepticisme actuels cédant ainsi la place à la coopération internationale en faveur du développement.

Si nous sommes encouragés par l'évolution positive du climat international dans son ensemble, nous demeurons profondément préoccupés par les dangers et les problèmes de plus en plus nombreux qui menacent la paix et la sécurité internationales et dont certains sont inhérents à des questions qui, depuis plusieurs années, reviennent constamment sur le tapis à l'Assemblée.

Il ne fait aucun doute que ce qui préoccupe le plus la communauté internationale à l'heure actuelle, c'est le conflit entre l'Iran et l'Iraq. Deux pays indépendants, Membres des Nations Unies, se livrent une guère insensée depuis sept longues années, une guerre qui a coûté la vie à ces centaines de milliers de personnes, y compris des civils, et causé d'énormes dégâts matériels. La communauté internationale a reconnu les graves dangers que ce conflit fait courir à

M. Jameel (Maldives)

la paix et à la sécurité mondiales. La résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité reflète la sérieuse préoccupation ressentie par la communauté mondiale à l'égard de cette question et la nécessité de redoubler d'efforts pour mettre fin à ce conflit sanglant. Comme par le passé, les Maldives en appellent à nouveau aux pays en conflit pour qu'ils arrêtent le combat et règlent leur différend pacifiquement. Nous demeurons convaincus que les Nations Unies ont un rôle important à jouer dans la recherche d'un règlement juste et pacifique à ce conflit.

L'aspiration du peuple palestinien à exercer ses droits nationaux inaliénables n'est toujours pas réalisée. Israël maintient inflexiblement son emprise sur les territoires arabes et palestiniens, y compris Al Qods, et poursuit implacablement sa politique de création illégale de colonies de peuplement dans les terres arabes. Il y a longtemps que nous avons reconnu que la question de Palestine est au cœur même du problème du Moyen-Orient et que la voie conduisant à la paix au Moyen-Orient passe nécessairement par un juste règlement de cette question. Nous avons demandé que les forces israéliennes se retirent de tous les territoires arabes et palestiniens occupés.

M. Jameel (Maldives)

Nous avons demandé le retrait des forces israéliennes de tous les territoires palestiniens et arabes occupés. Nous sommes fermement convaincus qu'il ne saurait y avoir de solution juste et durable à la question de Palestine et à la crise du Moyen-Orient tant que l'on ne reconnaîtra pas et que l'on n'accordera pas le droit inaliénable des Palestiniens à l'autodétermination. Les Maldives appuient fermement la convocation d'une conférence internationale pour la paix au Moyen-Orient, avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, seul représentant légitime du peuple palestinien, pour trouver une solution globale au problème.

Les Maldives ont toujours condamné l'odieuse politique de discrimination raciale et résolument appuyé toutes les mesures visant à l'éliminer. En particulier, nous condamnons résolument la politique de discrimination raciale et d'apartheid pratiquée par le Gouvernement d'Afrique du Sud, car nous estimons qu'il s'agit d'un crime contre l'humanité. Les derniers événements d'Afrique du Sud nous paraissent particulièrement graves et nous inquiètent beaucoup. L'évolution de la situation montre que la majorité noire d'Afrique du Sud est pratiquement assiégée.

Le régime raciste a montré qu'il n'était pas capable d'apporter de changement progressif par une politique appropriée. L'apartheid ne peut pas être réformé ni amélioré par des mesures superficielles, et il faut le démanteler entièrement. Il est regrettable que l'on ne soit pas parvenu à un accord sur l'application de sanctions globales et efficaces contre l'arrogant gouvernement de Pretoria. Néanmoins, nous nous félicitons de la décision prise par certaines sociétés multinationales d'arrêter leurs opérations en Afrique du Sud.

Le Gouvernement raciste d'Afrique du Sud continue d'occuper la Namibie, au mépris du droit international et de la condamnation du monde entier. Il pille les immenses ressources naturelles de la Namibie au profit de la minorité blanche privilégiée, et à notre vif regret il le fait avec l'aide et la complicité de certains autres Etats Membres de l'Organisation. Nous sommes d'avis que la seule base d'un règlement pacifique en Namibie est la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité et nous rejetons toute tentative de lier la question de la liberté de la Namibie à des questions étrangères.

La situation en Afghanistan et au Kampuchea reste tendue, sans aucune évolution importante sur la voie d'un règlement. Nous demeurons convaincus que seule une solution politique globale reposant sur le retrait des troupes étrangères permettra à ces pays de recouvrer leur souveraineté et leur intégrité territoriale

M. Jameel (Maldives)

et de gérer leurs propres affaires. Nous accordons notre plein appui aux efforts menés par le Secrétaire général dans ces questions complexes.

Le conflit de Chypre est une autre question qui mérite notre attention. Ce conflit interminable devrait être résolu d'urgence en tenant dûment compte de l'intégrité nationale de Chypre et des aspirations de son peuple. Nous apprécions les efforts sincères et inlassables que déploie le Secrétaire général pour trouver un règlement au conflit.

L'économie mondiale continue d'être en proie à des déséquilibres et à des perturbations graves, alors que la majorité des pays en développement se heurtent à de sérieuses difficultés d'adaptation aux changements structurels qui leur sont imposés par des facteurs négatifs, tels que le fardeau de la dette, les taux d'intérêt réel exorbitants, la chute des prix des produits de base et l'arrogance du protectionnisme. En outre, la réduction importante du taux de croissance dans le monde industrialisé a encore aggravé une situation déjà difficile. Depuis longtemps, on épilogue sur l'ordre économique mondial. Un dialogue a été entamé entre le Nord et le Sud, sans résultats concrets. Compte tenu de la nouvelle perspective positive qui se dessine dans le climat international, ma délégation espère, comme je l'ai mentionné au début de ma déclaration, que l'on prendra les mesures nécessaires pour répondre aux nécessités d'une réforme économique globale.

Dans un monde où les tensions, les conflits et les guerres abondent, où l'humanité est encore l'otage d'arsenaux nucléaires effrayants dont elle s'est dotée, on ne saurait exagérer l'importance et le caractère indispensable des Nations Unies. Bien qu'elle ait ses problèmes, nous estimons que l'Organisation est l'instrument institutionnel le plus apte à traiter de problèmes et de différends entre Etats et entre peuples. Notre foi solide dans le rôle constructif que jouent les Nations Unies ne sera pas ébranlée par des lacunes dues le plus souvent à des actes délibérés et égocentriques d'un petit nombre. Nous continuerons à accorder notre entière confiance aux Nations Unies et les appuierons de notre mieux.

ALLOCUTION DE M. KENNEDY SIMMONDS, PREMIER MINISTRE ET MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DE SAINT-KITTS-ET-NEVIS

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration du Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de Saint-Kitts-et-Nevis.

M. Kennedy Simmonds, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de Saint-Kitts-et-Nevis, est escorté à la tribune.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue aux Nations Unies à l'Honorable M. Kennedy Simmonds, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de Saint-Kitts-et-Nevis, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. SIMMONDS (Saint-Kitts-et-Nevis) (interprétation de l'anglais) :  
Monsieur le Président, je souhaite tout d'abord vous remercier de l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole pour la deuxième fois devant l'Assemblée. Je vous apporte à vous et aux éminentes personnalités ici rassemblées les salutations fraternelles du Gouvernement et du peuple de Saint-Kitts-et-Nevis.

Je voudrais maintenant m'associer aux éminents et éloquents orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter de votre élection au poste élevé que vous occupez. Votre élection à ce poste témoigne de la haute estime et de la confiance dont vous jouissez auprès de vos collègues en raison de vos qualités personnelles, de votre talent de diplomate et de votre sincère attachement aux nobles idéaux de l'Organisation. Vous pouvez compter sur la pleine coopération de ma délégation dans tous les efforts que vous ferez pour mener à bien les travaux de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale.

Je voudrais également exprimer mes félicitations au président sortant de l'Assemblée générale pour la compétence avec laquelle il a traité les graves questions qui ont retenu l'attention de l'Assemblée au cours de la dernière session et pour son habile direction des délibérations.

M. Simmonds (Saint-Kitts-et-Nevis)

Ma délégation ne saurait trop souligner l'importance qu'elle attache au rôle des Nations Unies en général et à l'Assemblée générale, en particulier, s'agissant de recommander des solutions pour le règlement pacifique des conflits politiques internationaux, pour l'amélioration de la situation économique internationale et pour la sauvegarde des droits de l'homme et des libertés dans le monde entier.

Nous sommes fermement convaincus qu'il existe un lien entre la paix et la sécurité internationales et le développement politique et socio-économique. Ces deux notions ne sont en rien exclusives, mais sont, au contraire, interdépendantes et complémentaires. En tant que citoyens de la communauté mondiale, nous nous sommes engagés à redoubler d'efforts pour préserver dans le monde la liberté et la coexistence pacifique, dont nous sommes, au sein de cette assemblée, les seuls arbitres.

Il est, cependant, regrettable que nos efforts conjoints visant à instaurer et préserver une paix durable et à restaurer la liberté soient contrecarrés par une situation économique nationale et internationale défavorable, des conflits régionaux et locaux et la violation répétée des droits de l'homme.

La guerre et la menace de la guerre sont des questions qui exigent l'attention soutenue de l'Organisation mondiale. Cependant, nous ne parvenons pas à forger des socs des épées de la colère qui se lèvent sur toute la terre, bien que ce soit là un objectif important de cette organisation.

Nous constatons trop souvent que l'on fait miroiter des perspectives de paix à un monde en quête d'une trêve - une trêve qui donnerait à tous l'occasion d'édifier et non de détruire. Mais nous constatons chaque fois que ces perspectives de paix s'évanouissent comme autant de bulles de savon.

Ma délégation appuie l'initiative de paix du Secrétaire général entreprise auprès de l'Iran et de l'Iraq. Le monde est las de cette guerre d'usure qui dure depuis sept ans et qui conduit au gaspillage de vastes ressources humaines et naturelles. Les événements survenus récemment dans la région témoignent à l'évidence du risque d'expansion du conflit, et même de la possible entrée en lice des superpuissances si le conflit se poursuit, et font ainsi peser une menace réelle sur la paix et la sécurité internationales.

Le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis appuie fermement la résolution adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité en juillet dernier, dans laquelle le Conseil exige qu'un cessez-le-feu immédiat intervienne dans la guerre

M. Simmonds (Saint-Kitts-et-Nevis)

irano-iraquienne. Nous invitons les deux parties au conflit à respecter cette résolution et les Etats membres de l'Assemblée générale à se montrer disposés à faire preuve de volonté politique et à exercer les pressions diplomatiques nécessaires pour obtenir des deux belligérants qu'ils se conforment à cette décision.

De même au Moyen-Orient, la question des droits inaliénables du peuple palestinien à une patrie bien définie et à une paix juste et durable reste au coeur du conflit du Moyen-Orient. Cependant, ces droits doivent coexister avec le droit du peuple d'Israël d'exister à l'intérieur de frontières sûres. Là encore, une action ferme et persévérante est indispensable, si l'on veut que toutes les parties se conforment aux résolutions pertinentes adoptées par l'Assemblée générale sur cette question.

S'agissant de la situation en Afghanistan et au Kampuchea, ma délégation constate avec regret que la fin de l'occupation de ces territoires n'est guère plus proche aujourd'hui, en dépit des résolutions réitérées dans lesquelles on demande le retrait des troupes étrangères de ces territoires occupés. Les espoirs et les aspirations des peuples de l'Afghanistan et du Kampuchea sont immolés dans le feu de ces conflits. Je demande à l'Assemblée générale de réaffirmer son ferme appui à la cause de la libération des peuples du Kampuchea et de l'Afghanistan.

L'Organisation des Nations Unies a la responsabilité toute particulière d'appuyer ses membres dans les efforts qu'ils déploient pour préserver leur souveraineté, leur intégrité territoriale et leur indépendance politique, ainsi que de dénoncer et de s'opposer aux nations agressives qui violent les droits fondamentaux des nations plus faibles et vulnérables. Ceux d'entre nous qui chérissent la paix ne doivent pas être dominés par d'autres, prêts à recourir à la guerre. Partout, à l'est comme à l'ouest, au nord comme au sud, les peuples devraient être libres de choisir le gouvernement qui reflète le mieux leurs convictions politiques et leurs aspirations.

S'agissant de la paix et de la stabilité sur le continent américain, la situation en Amérique centrale est au centre de nos préoccupations. Ma délégation est particulièrement inquiète des conséquences éventuelles, pour les peuples de l'Amérique centrale, de l'Amérique latine et des Antilles, d'une éventuelle aggravation de la crise en Amérique centrale. Les Antilles et l'Amérique latine ont besoin d'une relance économique, mais celle-ci ne peut intervenir au milieu de guerres civiles et de guérillas.

M. Simmonds (Saint-Kitts-et-Nevis)

Ma délégation se félicite de la récente initiative de paix des dirigeants des pays d'Amérique centrale. Il s'agit d'un plan de paix envisagé par l'Amérique centrale pour l'Amérique centrale. Il faut lui donner toutes les chances de faire ses preuves. Je lance un appel à tous les combattants en Amérique centrale et dans les Antilles pour qu'ils respectent le cessez-le-feu et négocient ensuite de bonne foi afin de parvenir à une paix durable susceptible de conduire à l'instauration d'une véritable démocratie dans la région.

A propos également de notre partenaire du CARICOM, Belize, ma délégation demande la ratification, dans les plus brefs délais, du Protocole de Carthagène qui contribuerait à réduire les tensions dans la région.

Le fait est que les divers conflits qui sévissent dans le monde sont alimentés par des armes provenant de sources apparemment inépuisables. Et cependant, cet état de choses ne retient pas suffisamment l'attention de la communauté internationale.

Au contraire, notre attention est tournée vers les perspectives d'un accord sur la réduction des armements entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, qui porterait principalement sur les missiles nucléaires à moyenne portée. C'est à juste titre qu'on se préoccupe beaucoup du danger que représentent les armes nucléaires puisque nul coin de la planète ne serait à l'abri des retombées d'une explosion nucléaire. Cependant, alors que nous cherchons à prévenir cette catastrophe éventuelle, le fait demeure que, chaque jour, ce sont les armes classiques qui sèment la mort et la destruction d'un bout à l'autre de la planète.

M. Simmonds (Saint-Kitts-et-Nevis)

Il est essentiel que les Nations Unies prennent l'initiative d'une action urgente et la continuent afin d'accomplir un progrès réel et significatif sur la voie d'un désarmement qui comprendrait toutes les armes, aussi bien classiques, chimiques que nucléaires. C'est alors seulement que nous serons en mesure de mobiliser l'ensemble des ressources des pays riches et des pays pauvres pour nous attaquer aux problèmes économiques graves qui contrecarrent les tentatives faites pour améliorer la qualité de la vie pour tous.

L'Article 55 de la Charte des Nations Unies reconnaît que la stabilité et le bien-être sont nécessaires pour assurer entre les nations des relations pacifiques et amicales. En retour, la paix et les relations pacifiques entre les nations sont des conditions essentielles pour parvenir à une croissance économique régulière à travers le monde.

Le problème de la dette mondiale constitue un autre frein au développement économique, qui contrecarre les efforts entrepris par les Nations Unies pour remédier à la pauvreté et au sous-développement qui paralysent la moitié de la population mondiale et fait pièce à toutes les tentatives des pays en développement pour améliorer la qualité de la vie de leurs peuples. Je partage l'idée qu'une solution concrète ne pourra être envisagée que si la question de la dette est traitée comme elle doit l'être : en tant que crise internationale.

L'Assemblée a dû reconnaître que la Stratégie internationale du développement pour la première et la deuxième Décennie du développement des Nations Unies est largement restée lettre morte.

Alors que nous nous acheminons vers la fin de la troisième Décennie du développement, les pays en développement ne nient pas l'existence de leur dette extérieure, pas plus qu'ils ne se dérobent à la part de responsabilité qui leur incombe dans la recherche d'une solution. Nous reconnaissons que la responsabilité d'améliorer nos économies nous incombe en premier. Cependant, nous ne pouvons faire cavalier seul dans ce monde où les superpuissances elles-mêmes reconnaissent un certain degré d'interdépendance. Nous sommes aux prises avec les changements que connaît le monde et à la merci de facteurs qui nous échappent. Le problème de la dette ne peut être réglé de façon sérieuse que dans le cadre de la coopération Nord-Sud. Ma délégation est acquise à l'approche de ce problème préconisée par le Gouvernement de la Jamaïque, qui tend à mettre en place un rééchelonnement

M. Simmonds (Saint-Kitts-et-Nevis)

structuré à long terme de la dette, accompagné d'un apport supplémentaire en capital pour que la croissance économique ne soit pas étouffée sous le fardeau de la dette mais pour qu'elle puisse, au contraire, se poursuivre parallèlement.

Les pays les plus riches ne peuvent pas, ni ne doivent essayer, d'esquiver la responsabilité qui leur incombe d'accroître les ressources en capital qu'ils mettent à la disposition des pays en développement.

Ce sont les pays développés qui réduisent leur prix d'achat des produits primaires que nous produisons. Ce sont encore les pays développés qui accroissent le prix de vente des machines et des équipements qui sont utilisés dans la production de ces mêmes produits primaires comme dans d'autres domaines vitaux du développement.

Voilà la situation où se trouve Saint-Kitts-et-Nevis en ce qui concerne son principal produit d'exportation : le sucre dont le cours est extrêmement bas et les quotas considérablement réduits. En revanche le prix des machines nécessaires à l'amélioration de la production continue à augmenter. La situation critique que connaissent les pays producteurs de sucre dans les Caraïbes, et en fait à travers le monde, ne peut donner lieu à des platitudes ni à une attitude de bienveillante négligence qu'on observe actuellement. Elle exige des pays développés un examen urgent, sérieux et bienveillant.

Il est clair que l'étranglement économique peut conduire, et conduit en effet, à l'instabilité politique au sein des nations comme entre les nations. Dans un contexte d'ajustements profonds, de nombreux pays sont de moins en moins aptes à faire face aux exigences économiques et sociales. Nos efforts vigoureux doivent être complétés par une coopération et une aide internationales accrues. Il ne suffit pas de demander des ajustements structurels qui ne sont pas en eux-mêmes une panacée. De tels ajustements ont d'ailleurs déjà été mis en place dans de nombreux pays en développement. A Saint-Kitts-et-Nevis, nous avons déjà entrepris un programme de diversification qui élargit notre secteur agricole, met l'accent sur le développement du tourisme et encourage la croissance de l'industrie légère en même temps qu'il incite à une plus grande prudence fiscale dans le secteur public.

Il est regrettable qu'un certain nombre d'experts des pays développés aient une vue déformée de l'ajustement structurel. A l'égard des pays en développement, ils sont pour l'accroissement des impôts, alors que les populations de ces pays en

M. Simmonds (Saint-Kitts-et-Nevis)

sont déjà accablées, la réduction des programmes de développement social et culturel, la diminution des emplois dans le secteur public. En revanche, pour les pays développés, ils sont pour les ajustements structurels comprenant : la réduction des impôts, l'accroissement des dépenses en matériel de guerre et la réduction de l'aide aux pays en développement confrontés à des ajustements structurels.

Cette approche ne fera qu'accroître les déséquilibres qui existent, et creuser le fossé qui sépare les riches et les pauvres.

En dernière analyse, nous devons tous bien comprendre que les ajustements structurels comportent un aspect humain. Les mesures fiscales et économiques, auxquelles on a recours sur les plans régional, national ou mondial pour améliorer les indices abstraits de la croissance et du développement doivent également tenir compte des besoins sociaux et culturels, ainsi que des besoins en matière d'éducation et de santé de toutes les populations. L'essence même du développement est le progrès des peuples.

Le monde a relevé nombre de défis dans le passé afin d'assurer une meilleure qualité de la vie à tous les peuples, et les Nations Unies ont été à l'avant-garde de cette lutte. Les maladies qui jadis étaient un fléau pour l'humanité, telles que la variole, la tuberculose et la poliomyélite, ont été vaincues. Une fois encore, nous devons nous mobiliser pour vaincre la malnutrition, la pauvreté, l'abus des stupéfiants et le fléau plus récent, le SIDA, qui menace de détruire la fleur de notre jeunesse, une jeunesse qui détient les clefs de l'avenir des nations. Le temps est venu pour nous d'adopter une attitude plus humanitaire à l'égard du monde et d'affecter une part plus importante des ressources qui sont actuellement consacrées à la création et à la prolifération des moyens de destruction à la recherche de solutions réelles et constructives aux problèmes du sous-développement.

M. Simmonds (Saint-Kitts-et-Nevis)

J'ai, jusqu'à présent, exposé un point de vue général concernant les pays en développement. Cependant, on reconnaît universellement aujourd'hui que dans ce cadre général il existe une catégorie particulière de pays en développement dont les problèmes méritent un examen tout particulier. Je veux parler des pays insulaires en développement.

Un certain nombre d'analyses et d'études descriptives, notamment une étude réalisée par la CNUCED, ont montré que les pays insulaires en développement ont des caractéristiques distinctes des pays en développement d'une façon générale. De ce fait, le type de stratégie du développement considéré comme généralement approprié et favorisé par les Nations Unies peut, à certains égards, être inapplicable à ces pays. Les études ont également mis en relief certains handicaps des petits pays insulaires et ont dissipé un certain nombre de mythes les concernant.

Nos handicaps découlent essentiellement de l'exiguïté de nos territoires et, pour la plupart d'entre nous, de notre éloignement. Ils se manifestent par la vulnérabilité aux catastrophes naturelles, telles que les ouragans, notamment dans les îles Caraïbes; par des problèmes de transports, qui sont encore plus graves dans les archipels; des marchés internes très limités, un manque de ressources naturelles et une dépendance particulièrement forte vis-à-vis des importations. Ces importations sont financées par un nombre réduit d'activités qui nous fournissent des recettes en devises, telles que l'exportation des produits de base, le tourisme ou les mandats envoyés par les émigrants, par exemple. Compte tenu du coût élevé par habitant de la création et de l'entretien de l'infrastructure économique et sociale pour de petites populations isolées, les petites îles ne disposent pas de la masse critique nécessaire pour fournir les services économiques élémentaires à leurs populations. Cependant, ces services doivent être fournis. Les populations des communautés insulaires ont autant le droit à la vie, à la liberté, à la recherche du bonheur, et au confort élémentaire que les peuples des grandes sociétés métropolitaines.

Les cinq résolutions concernant les pays insulaires en développement, adoptées à l'unanimité par l'Assemblée générale entre 1976 et 1982, prouvent que l'on reconnaît de plus en plus les conclusions relatives aux pays insulaires en développement. La stratégie internationale de développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement met notamment en lumière nos problèmes. D'autres organisations ont également commencé à s'intéresser à ce

M. Simmonds (Saint-Kitts-et-Nevis)

groupe de pays - par exemple les chefs de gouvernement du Commonwealth ont adopté, en 1979, un programme d'action spécial en faveur des pays les plus petits du Commonwealth, et les Conventions de Lomé prévoient des dispositions particulières pour ces pays.

Cependant, un certain nombre de pays et institutions restent manifestement sceptiques quant à la spécificité des pays insulaires en développement, et certains d'entre eux s'opposent à la prolifération de ces catégories spéciales de pays en développement.

Je tiens à dire aux sceptiques que l'existence de nations insulaires souveraines est une situation de fait. Nous existons vraiment, nous avons une voix qui est entendue et qui doit continuer à être entendue dans les instances internationales, et nous sommes souverains. Nous ne sommes pas un produit de l'imagination. Nous sommes ici et nous y demeurons. Par conséquent, je tiens à demander qu'une action concertée et constructive soit engagée de toute urgence afin de donner suite aux résolutions déjà adoptées par l'Assemblée.

Le fonctionnement efficace de l'Organisation des Nations Unies dans ses divers domaines est essentiel pour résoudre les conflits, instaurer la paix dans le monde et rassembler les ressources mondiales pour régler les problèmes de manière efficace. Nous pouvons nous rassembler ici pour soigner nos blessures et pour faciliter la coopération entre les nations.

C'est dans cet esprit que nous renouvelons notre appel pour que la Corée du Nord et la Corée du Sud deviennent Membres des Nations Unies. Il n'est pas question d'exclure ni d'empêcher la réunification de la péninsule Coréenne. Nous devons cependant examiner la situation telle qu'elle se présente, et non pas simplement telle que nous voudrions qu'elle soit. Les deux pays de la péninsule Coréenne réunissent amplement les conditions nécessaires pour devenir Membres des Nations Unies. En outre, la réalité de l'impasse actuelle nous dicte la nécessité de stimuler et de maintenir le dialogue entre les deux parties au sein d'un cadre structuré et propice comme les Nations Unies.

Enfin, je tiens à aborder la question des droits de l'homme, dont la violation constitue une autre menace à la paix et à la sécurité internationales.

Les pays en développement tels que Saint-Kitts-et-Nevis sont profondément conscients de la priorité qu'il convient de réserver aux ressources humaines.

M. Simmonds (Saint-Kitts-et-Nevis)

Notre peuple est notre principal potentiel, et nous devons tirer parti de ses ressources de patriotisme et de dévouement qui ne peuvent que prospérer dans une atmosphère qui garantisse la dignité et la valeur de la personne humaine.

Et pourtant, près de 40 années après la Déclaration universelle des droits de l'homme, les peuples et les nations continuent d'être privés de leur droit à l'autodétermination, condition préalable à l'exercice complet de tous les droits de l'homme fondamentaux.

Nulle part cette violation n'est plus flagrante ni plus déchirante qu'en Afrique du Sud, où la politique d'apartheid néfaste se perpétue et se consolide de façon grossière. Les Nations Unies ont été à l'avant-garde de l'opposition à l'apartheid et elles semblent aujourd'hui freiner leurs efforts pour mettre un terme à la poursuite de ce régime. Peut-être est-ce le dessein; peut-être est-ce le dessein de Pretoria de faire face avec arrogance et de façon continue à la communauté internationale dans l'espoir de susciter finalement la résignation et le silence.

Ma délégation refuse d'être ainsi réduite au silence sur cette question. Nous saisissons toute occasion de proclamer publiquement l'horreur que nous inspire le système d'apartheid, car celui-ci est profondément néfaste, et nous exhortons la communauté internationale et les opprimés d'Afrique du Sud à maintenir fermement leur opposition et à poursuivre leur lutte. Nous rendons hommage à tous les pays qui ont entendu les appels de plusieurs résolutions adoptées par l'Assemblée générale et par le Conseil de sécurité et qui ont imposé des sanctions à l'Afrique du Sud. Nous pensons que si le monde unifié persévère dans sa lutte contre l'apartheid et continue d'envoyer ce message à Pretoria, l'apartheid finira par s'effondrer. Nous ne pouvons rien accepter de moins que l'égalité de tous les hommes.

Saint-Kitts-et-Nevis réaffirme également son appui à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité et au plan d'indépendance des Nations Unies pour la Namibie.

Le monde est si étroitement interdépendant que les conflits et les tensions qui règnent dans le monde, quelle que soit leur nature, nous affectent tous parce que nous sommes des citoyens du monde. Nous sommes les gardiens de nos frères, et en tant que frères, nous sommes égaux.

M. Simmonds (Saint-Kitts-et-Nevis)

L'Organisation des Nations Unies est comme un immense prisme qui doit pouvoir capter les rayons puissants mais diffus du soleil pour les distiller et les concentrer en une force unique que l'on pourrait diriger sur n'importe quel point déterminé. L'Organisation peut, et devrait, attirer les diverses énergies, les ressources et la créativité de toutes les nations pour les concentrer en une force unique et puissante que l'on pourrait focaliser sur les différents problèmes qui accablent l'humanité. Je suis convaincu qu'ainsi des solutions efficaces, compatibles avec la préservation de la dignité humaine, pourraient être trouvées.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de Saint-Kitts-et-Nevis de l'importante déclaration qu'il vient de faire.

M. Kennedy Simmonds, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de Saint-Kitts-et-Nevis, est escorté de la tribune.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent faire des déclarations dans l'exercice du droit de réponse.

Puis-je rappeler aux membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde et doivent être prononcées par les délégations depuis leur place.

M. BLANC (France) : Dans son discours prononcé ce matin, le représentant du Vanuatu a lancé des affirmations erronées au sujet de la Nouvelle-Calédonie. Ceci me conduit à faire une mise au point pour rappeler quelques vérités de base.

Premièrement, comme un nombre appréciable d'autres pays, la France a voté contre la résolution 41/41 A présentée par les pays du Forum du Pacifique à l'Assemblée générale l'année dernière. Pour mon gouvernement, la Nouvelle-Calédonie est en effet un territoire français, et elle le restera tant que sa population en exprimera le désir. Le jour même où la population néo-calédonienne voudra, dans sa majorité, l'indépendance, elle l'obtiendra.

Deuxièmement, c'est précisément l'apparition dans le territoire d'un mouvement en faveur de l'indépendance qui a conduit la France à y organiser, en application du principe d'autodétermination, un scrutin offrant l'option de l'indépendance. Ce référendum a eu lieu le 13 septembre dernier dans le calme et la plus stricte régularité démocratique. Les résultats, contestés par personne, ont montré que la

M. Blanc (France)

nette majorité de la population de Nouvelle-Calédonie refusait l'indépendance. C'est le droit du Vanuatu de regretter ce résultat et d'en souhaiter un autre, mais il ne saurait en contester la validité sans rejeter les principes mêmes de la démocratie.

Troisièmement, offrant le choix entre l'indépendance et le maintien dans la République française, le référendum posait une question simple, en fait la seule pertinente en l'état du problème. Les formations indépendantistes ont décidé de boycotter cette consultation démocratique. On peut se demander pourquoi. La raison est la suivante : ces formations sont minoritaires et le savent. Elles craignaient en outre qu'un scrutin portant sur la question de l'indépendance - qui est l'essence même de leurs revendications - ne révèle le décalage entre la réalité et leurs prétentions.

Quatrièmement, parlant de la population du territoire, le représentant du Vanuatu a voulu faire une distinction entre "ceux qui étaient Français" et "ceux qui ne l'étaient pas". Cette manière de voir les choses est contraire à la vérité la plus élémentaire. Il y a en Nouvelle-Calédonie des populations d'origine mélanésienne, européenne, polynésienne, asiatique. Tous sont citoyens français et jouissent des mêmes droits que les autres habitants de mon pays. Il n'y a en Nouvelle-Calédonie aucune distinction selon la race, la couleur, la religion ou les croyances. C'est ainsi, par exemple, que deux sur trois des représentants du territoire au Parlement français et trois présidents de région sur quatre sont d'origine mélanésienne. Nous voilà bien loin des schémas simplificateurs et fallacieux auxquels on voudrait faire adhérer les membres de cette assemblée.

Cinquièmement, le représentant du Vanuatu a également déclaré que la France avait encouragé un afflux massif d'immigrants dans le territoire. Les chiffres des diverses composantes de la population de Nouvelle-Calédonie montrent au contraire un équilibre entre ces diverses composantes. Je dois dire au représentant du Vanuatu qu'il s'est là aussi placé sur un mauvais terrain. Et s'il veut développer ce thème intéressant, je peux lui suggérer de tourner ses regards vers de grands pays de la région du Pacifique sud où des afflux massifs d'immigrants ont effectivement submergé les premiers occupants.

M. VAN LIEROP (Vanuatu) (interprétation de l'anglais) : Le Gouvernement du Vanuatu trouve très intéressant - quoique guère surprenant - que les représentants du Gouvernement français prétendent maintenant parler au nom du peuple colonisé de Nouvelle-Calédonie et comprendre les motifs qui ont inspiré le boycottage, couronné de succès, du simulacre de référendum récemment organisé par la France en Nouvelle-Calédonie. Nous trouvons cela intéressant mais guère surprenant car, tout au long de l'histoire, les colonisateurs ont toujours prétendu comprendre les motivations des peuples colonisés et les raisons qui les guidaient. Il n'est en rien surprenant qu'aujourd'hui la France, non seulement cherche à nier au peuple de la Nouvelle-Calédonie le droit d'être entendu et de décider lui-même de son propre avenir mais également prétende interpréter les motivations du peuple kanak. Combien de fois, avant que le Zimbabwe n'accède à l'indépendance, les représentants de Ian Smith ne sont-ils pas venus dire à la face du monde qu'il y avait eu des élections et que la population de ce qui était alors la Rhodésie du Sud s'était exprimée, décidant qu'elle voulait continuer d'être rhodésienne plutôt que zimbabwéenne - alors même qu'elle était zimbabwéenne?

M. Van Lierop (Vanuatu)

Le représentant de la France a aussi contesté les observations que nous avons faites au sujet de la politique de la France qui s'efforce consciemment d'écraser le peuple colonisé de la Nouvelle-Calédonie et d'en faire une minorité. L'année dernière, j'ai eu l'occasion de citer une lettre qui avait été écrite par M. Messmer, alors Premier Ministre, le 19 juillet 1972, à M. Deniau, Secrétaire d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer. Le représentant actuel de la France n'était pas ici à cette époque. Peut-être ne connaît-il pas cette lettre. Pour l'éclairer, je vais donc la citer brièvement :

"La Nouvelle-Calédonie, colonie de peuplement, bien que multiraciale par tradition, est peut-être le dernier territoire tropical non indépendant au monde où un pays développé peut encourager l'émigration de ses habitants. Il est donc nécessaire de saisir cette dernière possibilité de créer un autre pays francophone. La présence française en Nouvelle-Calédonie ne peut être menacée sauf, bien sûr, en cas de guerre mondiale, que par un réveil de l'esprit nationaliste parmi la population autochtone appuyée par d'autres alliés éventuels des communautés ethniques venant du Pacifique. A court et à moyen terme, l'immigration massive de citoyens français de la métropole et des départements d'outre-mer devrait nous permettre de surmonter ce risque en maintenant et en augmentant la taille relative des groupes de population en Nouvelle-Calédonie. A long terme, on pourra éviter de répondre aux exigences des nationalistes uniquement autochtones si les groupes non originaires du Pacifique représentent une majorité démographique importante. Seule l'immigration systématique de femmes et d'enfants permettra d'obtenir cet effet démographique à long terme. Les circonstances sont telles que dans 20 ans, la Nouvelle-Calédonie sera un petit territoire français prospère, comparable au Luxembourg, et représentant de toute évidence dans l'immensité du Pacifique beaucoup plus que ne représente le Luxembourg en Europe. Le succès de cette entreprise, indispensable au maintien des intérêts français à l'est de Suez, dépend, entre autres choses, de notre aptitude à mener à bien, après tant de revers dans notre histoire, une opération qui consiste à installer des gens outre-mer."

L'imperfection nous apprend l'humilité, et je tiens à remercier le représentant de la France d'avoir créé les circonstances qui me permettent d'intervenir à nouveau aujourd'hui. Ce matin, en faisant ma déclaration, j'ai omis

M. Van Lierop (Vanuatu)

par inadvertance de lire un très court paragraphe de mon texte. Je prie l'Assemblée de bien vouloir m'excuser de cette omission et je finirai de répondre au représentant de la France en donnant lecture de ce paragraphe.

Ce matin, parlant du prestige et de la gloire de la France, j'ai omis par inadvertance le paragraphe suivant :

"C'est pourquoi, une fois de plus, nous lançons un appel à la France pour qu'elle donne l'exemple, qu'elle nous montre sa foi dans l'Organisation des Nations Unies en coopérant avec le Comité des Vingt-Quatre sur cette question, qu'elle entame un dialogue juste et équilibré avec le peuple kanak par l'intermédiaire de ses représentants, le FLNKS (Front de libération nationale kanak socialiste), et qu'elle permette aux Kanak de décider eux-mêmes de ce qu'ils veulent être."

Nous avons conclu notre plaidoyer.

M. BLANC (France) : Je n'ai pas parfaitement suivi tout ce qu'a dit le représentant du Vanuatu. Je ne suis pas ici pour me livrer à des polémiques stériles ou à des effets de tribune. J'ai expliqué ce qu'était la position de mon pays, et pour ce soir je m'en tiendrai là.

M. VAN LIEROP (Vanuatu) (interprétation de l'anglais) : Peut-être vaut-il mieux en effet que le représentant de la France ne poursuive pas car nous sommes en possession de documents du FLNKS qui indiquent que le référendum en Nouvelle-Calédonie n'a pas été l'exercice incontesté dont il a parlé. Si les délégations souhaitent en savoir un peu plus à ce sujet, je suis certain que ces documents pourraient leur être communiqués.

La séance est levée a 18 h 5.